

## « Recourite » : un tabou à 35 milliards de francs !

Les péripéties autour du projet de nouveau stade de football au Hardturm ont enflammé le débat sur le droit de recours des associations, considéré jusqu'ici comme intouchable.

Pourtant approuvé en votation populaire par 63,2% des Zurichois, ce projet reste bloqué par des recours émanant de l'Association transports et environnement (ATE) et de riverains qui réclament une forte réduction du nombre de places de parc. Ce projet n'est pas le seul de son espèce à subir un blocage. L'ancien conseiller national indépendant et professeur à l'Université de St-Gall, Franz Jaeger, a calculé que les projets gelés par la « recourite » représentaient quelque 30 à 35 milliards de francs, compte tenu des investissements induits. Ce montant impressionnant (deux fois le titanesque chantier des tunnels ferroviaires alpins!) donne la mesure de la capacité de nuisance des auteurs de ces blocages en regard d'une conjoncture encore hésitante, d'un manque criant de logements et d'un chômage qui frappe plus de 150'000 personnes.

Encore faut-il ajouter aux dizaines de milliards de travaux ainsi immobilisés les années perdues et les surcoûts qui en découlent, les frais de procédure et, parfois, les « compensations » financières versées à ceux qui monnaient le retrait de leur recours et constituent ainsi un trésor de guerre pour... les recours à venir ! Ce parcours du combattant en décourage plus d'un : « on nous ôte l'envie de faire des choses », résume Daniel Rosselat, patron du Paléo Festival, cité dans l'Hebdo du 17 juin dernier par Pierre-André Stauffer qui signe un dossier sur la question.

Au plan juridique, on peut se demander s'il est normal qu'une association formée de quelques centaines ou milliers de membres puisse bénéficier d'un tel pouvoir et faire fi, dans l'exemple zurichois, d'une volonté populaire clairement exprimée. Au plan de l'éthique, on peut aussi se demander s'il est acceptable que d'aucuns puissent user et abuser d'un droit dans le but de faire de l'argent. On relèvera en passant que cette pratique finit d'ailleurs par susciter un malaise jusque parmi ceux qui en bénéficient.

On comprend dès lors pourquoi le monde politique n'hésite plus à briser un tabou en demandant que le droit de recours soit réexaminé. Des initiatives parlementaires allant dans le sens d'une limitation sont en cours de traitement. Avenir suisse prépare également un ouvrage dans lequel son auteur démontre notamment que les actions en justice des organisations écologistes sont en réalité douze fois plus élevées que ne le prétend une statistique de l'Office fédéral de l'environnement ! Bref : ça bouge, et l'on peut espérer que le temps des recours sans fin soit bientôt révolu pour que notre économie, en panne de croissance depuis 15 ans, puisse enfin redémarrer.

### Jean-Claude Chappuis